



Conseil de tutelle

Distr.
GENERALE

T/PET.10/583
15 septembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE Mme ANNE WYDENBACH, SECRETAIRE DU NORTH SHORE PEACE GROUP,
CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

NORTH SHORE PEACE GROUP

Le 4 août 1987

Le Président du Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N. Y. 10017

Monsieur le Président,

Le North Shore Peace Group est profondément préoccupé par certaines tentatives visant à lever la tutelle des Nations Unies sur l'île de Belau sans qu'il soit satisfait aux normes de l'ONU en matière de décolonisation.

Nous pensons que des pressions considérables ont été exercées sur la population de Belau afin qu'elle accepte d'autoriser les Etats-Unis à maintenir des bâtiments nucléaires dans les eaux relevant de la juridiction du Territoire, et de continuer à leur accorder le libre accès militaire et stratégique.

Nous vous demandons de faire en sorte que la population de Belau puisse conserver son droit à l'autodétermination et son droit de maintenir la clause faisant du Territoire une zone dénucléarisée, figurant dans sa constitution.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Anne Wydenbach

Secrétaire
